

**Réponse du Conseil administratif du 22 novembre 2023 à la question écrite du 6 septembre 2023 de MM. et M<sup>me</sup> Omar Azzabi, Charles-Antoine Kuszli et Ana Maria Barciela Villar: «A quand une réponse à la péjoration des conditions de travail des choristes du Grand Théâtre de Genève?»**

*TEXTE DE LA QUESTION*

Dans un article de la *Tribune de Genève* en février, nous apprenions la mise en place d'un projet de réaménagement durable et efficace pour améliorer les conditions de travail des musiciens dans la fosse du Grand Théâtre de Genève (GTG): «Il consiste, en premier lieu, à placer du bois sur les parois concernées. Et, plus important encore, à remplacer la rambarde qui sépare le chef du public par un mur perforé, qui laisserait passer de manière naturelle le son depuis la fosse jusqu'à la salle. Cela s'est fait ailleurs avec de bons résultats, souligne Aviel Cahn. On devrait sans doute sacrifier une ou deux rangées du parterre, rien de vraiment dramatique pour un espace qui peut accueillir 1500 spectateurs.»<sup>1</sup>

En effet, de l'aveu même du chef d'orchestre Jonathan Nott, «l'avant-scène couvre certains musiciens et étouffe leurs sons. Il y a ensuite ce mur en dessous de la scène, qui nous cantonne dans un espace assez réduit pour un dispositif important tel que celui demandé par une pièce de Wagner.» Il y a enfin le périmètre de la fosse, recouvert par des matériaux disparates qui font désordre.

En outre, nous apprenions aussi que «les interventions toucheront précisément les cintres, en dessus de la scène, qui devront être équipés de nouveaux moteurs. Il y a ensuite l'imposant système hydraulique permettant les mouvements dans les entrailles de la scène qui requiert lui aussi des démarches.»

L'ensemble de ces travaux est aujourd'hui contenu dans la proposition du Conseil administratif PR-1576 («Crédits (délibérations I à III) pour un montant total brut de 44 508 600 francs et de 20 508 600 francs destinés au remplacement de la machinerie scénique et à divers travaux au Grand Théâtre de Genève») qui vient d'être renvoyée en commission des travaux et constructions (CTC) par le Conseil municipal au soir du 5 septembre 2023.

Au même moment, de l'aveu de certains membres du chœur du GTG, nous apprenions que la salle de répétition qui leur est dédiée avait été conçue originellement lors des derniers travaux pour un maximum de 50 choristes. Néanmoins et comme c'est le cas depuis de nombreuses années, plusieurs productions ayant pu jouer au GTG se composent de plus de 50 choristes. Par exemple, l'opéra de Giuseppe Verdi *Don Carlos* actuellement en préparation compte près de 76 choristes.

<sup>1</sup> <https://www.tdg.ch/de-la-fosse-aux-machineries-un-monde-a-refaire-au-grand-theatre-455538966651>

L'inadaptabilité de la salle de répétition du chœur en termes d'acoustique, sa taille et son entretien ont malheureusement poussé ce dernier à répéter dans d'autres lieux (notamment le foyer) qui ne se prêtent pas à leur métier et ne leur donnent pas de garantie des performances demandant un certain niveau d'endurance.

A ce stade, la proposition PR-1576 n'inclut pas la rénovation, la mise aux normes et l'agrandissement de la salle de répétition du chœur du GTG.

Dès lors, quelle est l'analyse du département de la culture et du numérique à l'égard de la situation du chœur du GTG dans les conditions actuelles?

Les conditions de travail de ce dernier sont-elles réunies pour garantir l'entraînement et les répétitions des membres du chœur?

Pourquoi ne pas avoir inclus la salle de répétition du chœur du GTG dans le cadre de la proposition PR-1576 et, si tel n'était pas le cas, est-il envisageable d'inclure ces besoins urgents dans la proposition du Conseil administratif précédemment citée?

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Lors de la récente rénovation partielle du Grand Théâtre qui a été réalisée entre janvier 2016 et janvier 2019, la nouvelle salle de répétitions du chœur a été créée en sous-sol (au niveau -2) en extension au bâtiment existant avec deux autres salles de répétitions de respectivement 68,67 et 68,61 m<sup>2</sup>. La salle dédiée au chœur est la plus grande avec ses 159,48 m<sup>2</sup>. Elle se situe sous le trottoir du boulevard du Théâtre et est éclairée par des jours zénithaux insérés dans le revêtement du trottoir.

Sa configuration et ses dimensions ont été validées par le directeur technique du Grand Théâtre et qui avait été délégué par le directeur général de l'époque Tobias Richter pour les phases d'élaboration, de suivi, ainsi que la validation du projet architectural piloté par la Direction du patrimoine bâti (DPBA) et ses mandataires.

La première version du plan de ce niveau prévoyait trois salles de dimensions identiques, indépendantes les unes des autres. Le 24 janvier 2014, le directeur technique a validé ce plan en ajoutant la demande du directeur général de mettre une cloison mobile entre deux de ces salles de manière à pouvoir l'agrandir.

Par ailleurs, le directeur général avait rédigé une note interne le 25 octobre 2013 explicitant les besoins du Grand Théâtre en matière de locaux manquants, à savoir au total 647 m<sup>2</sup>, à l'appui du projet d'extension en sous-sol. Cette note

fait état d'un besoin d'une salle de répétitions pour le chœur de 150 m<sup>2</sup> en lieu et place de la salle existante qui faisait 120 m<sup>2</sup>.

Dès lors, la DPBA et ses mandataires ont modifié le plan pour répondre à cette attente, à savoir que la répartition des locaux de ce niveau a été revue pour aboutir à la solution réalisée, à savoir deux salles de répétition aux dimensions quasi identiques et une salle de répétition pour le chœur de 159,48 m<sup>2</sup>, répondant ainsi à la demande. Cette nouvelle version a été validée par le directeur technique, qui a signé le plan correspondant en date du 24 mai 2014.

Le département de la culture et de la transition numérique a donc considéré que la situation a été réglée à satisfaction de la direction du Grand Théâtre de l'époque.

Depuis la mise en exploitation de cette salle début 2019, plusieurs améliorations ont été réalisées tant par la DPBA avec l'appui d'un acousticien spécialisé dans les opéras, le bureau Kahle Acoustics, que par le Grand Théâtre, à savoir:

- décembre 2020: modification des gradins par les ateliers du Grand Théâtre pour améliorer la disposition spatiale du chœur;
- été 2021: application d'une peinture réverbérante sur le plafond de la salle de répétition pour corriger l'acoustique, perçue comme trop «sèche» par les chanteur-euse-s. Cette intervention visait à prévenir la fatigue vocale due à une acoustique mate et oppressante, qui aurait pu entraîner des problèmes vocaux tels que des nodules;
- septembre 2021: installation provisoire de rideaux semi-absorbants placés à plat contre la façade vitrée intérieure et mise en place provisoire de panneaux absorbants autour des 20 chanteur-euse-s.

Une dernière intervention est intervenue en octobre 2023, soit après le dépôt de cette question écrite du Conseil municipal, il s'agit de la mise en place d'un rail et de rideaux absorbants placés à 10 cm devant la façade vitrée intérieure, de panneaux absorbants autour des 22 chanteur-euse-s, ainsi que de la pose d'une moquette au sol sous le pianiste et le chef de chœur.

Dès lors la configuration actuelle de la salle permet de varier la réverbération de cet espace. En effet, le chœur peut désormais moduler l'acoustique de la salle selon le niveau de réverbération souhaité et également en fonction des niveaux sonores et de l'effectif des choristes présents dans la salle. Cela peut être fait par les panneaux muraux autour des choristes ainsi qu'avec l'installation d'absorption constituée des rideaux sur le mur vitré.

Malgré toutes ces adaptations, les chanteurs et chanteuses demeurent insatisfait-e-s de l'acoustique de leur salle de répétition.

En raison du volume limité de la salle par rapport au nombre de chanteur-euse-s, le conflit persiste entre d'un côté la nécessité d'augmenter la réverbération de la salle pour réduire la fatigue vocale et de l'autre, la réduction contrôlée des niveaux sonores pour protéger l'ouïe.

Cet équilibre fragile s'avère complexe, voire impossible à atteindre dans cette salle où la volumétrie reste un facteur physique contraignant.

Le chœur du Grand Théâtre emploie, depuis 2015, 42 choristes. Ce nombre a peu varié au cours du temps, il était à 43 avant 2012 et à 41 en 2013 au moment où le projet a été finalisé. Depuis l'entrée en fonction du directeur général actuel en juillet 2019, le nombre de spectacles nécessitant plus de 42 choristes est de 2 à 4 dépendant des saisons. A titre illustratif, la saison passée, 7 opéras étaient programmés avec chœur, dont 3 avec la distribution habituelle du chœur et 4 avec un effectif de 64 à 71 choristes. La saison d'avant, 2021-2022, 7 opéras étaient programmés avec chœur, dont 5 avec la distribution habituelle du chœur et 2 avec un effectif de 75 choristes.

La proposition PR-1576 déposée actuellement et à l'examen du Conseil municipal est consacrée à la rénovation des machineries du Grand Théâtre pour des raisons à la fois de sécurité des personnes et d'obsolescence des installations dont certaines remontent à 1962 au moment de la réouverture de l'opéra après l'incendie de 1951.

Dans ce contexte, à la demande du Grand Théâtre et de l'Orchestre de la Suisse romande (OSR), une amélioration des conditions de travail des musicien-ne-s a été étudiée s'agissant de la fosse d'orchestre qui est étroitement liée à la nouvelle configuration de la machinerie du dessous.

L'agrandissement de la salle du chœur n'a pas été demandé et envisagé, étant précisé que l'extension réalisée en 2019 est en limite de propriété du côté de la rue Bovy-Lysberg et le long du boulevard du Théâtre. Côté place de Neuve, elle a été arrêtée avant les escaliers qui servent aussi de prise d'air de la salle. Il aurait été possible techniquement de continuer l'extension mais la prise d'air sous l'escalier aurait réduit la largeur de l'extension et compliqué les circulations. Ainsi le volume excavé a été optimisé. Revenir sur cette situation serait une opération structurelle lourde coûteuse. Par ailleurs, il faut relever que cette récente extension en sous-sol offre 813 m<sup>2</sup> net (830 brut), alors que la demande portait sur 647 m<sup>2</sup> demandés en octobre 2013 par le Grand Théâtre.

Le périmètre de la présente nouvelle intervention dans le bâtiment de la place Neuve ne comprend donc pas de modification dans cette partie en sous-sol du théâtre. La demande d'agrandissement qui a été formulée dans ce contexte par le Grand Théâtre a trait aux loges avec sanitaires et stockages supplémentaires que la nouvelle configuration de la machinerie du dessous permet de considérer, ce

qui va également permettre de renoncer aux containers mis en place pour certains spectacles sur le trottoir de la rue Diday.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

Le conseiller administratif:  
*Sami Kanaan*